



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

● **Principes et modalités d'organisation  
de la deuxième année de formation  
des enseignants et des conseillers  
principaux d'éducation stagiaires  
(plan de rénovation de la formation  
des enseignants du 27 février 2001)**

**ENCART**  
B.O. n°15  
du 11-4-2002

# SOMMAIRE

*P*RINCIPES ET MODALITÉS  
D'ORGANISATION  
DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE  
FORMATION DES ENSEIGNANTS  
ET DES CONSEILLERS PRINCIPAUX  
D'ÉDUCATION STAGIAIRES

(plan de rénovation de la formation  
des enseignants du 27 février 2001)

---

- III **Principes et modalités d'organisation de  
la deuxième année de formation dans les IUFM  
(plan de rénovation de la formation  
des enseignants du 27 février 2001)**  
C. n° 2002-070 du 4-4-2002 (NOR : MENS0200778C)
- VIII Cahier des charges de la deuxième année de formation
- XXII Annexe : éléments d'aide à la réalisation du cahier des charges

# PRINCIPES ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE FORMATION DANS LES IUFM

**C. n° 2002-070 du 4-4-2002**

**NOR : MENS0200778C**

**RLR : 438-5**

**MEN - DES A13**

*Réf. : Plan de rénovation de la formation des enseignants du 27-2-2001*

*Texte adressé aux directrices et directeurs d'institut universitaire de formation des maîtres ; aux rectrices et recteurs d'académie*

■ Dans les années à venir, le service public de l'éducation nationale aura l'impérieuse nécessité de renouveler la moitié de son corps enseignant tout en mettant en œuvre les conditions d'une école de l'exigence, exigence de réussite, exigence d'adaptation et d'intégration, exigence d'efficacité.

La formation des enseignants et des conseillers principaux d'éducation est une condition de la réussite de ces exigences ; la richesse des réflexions et la somme des productions dans ce domaine depuis 1989, du rapport Bancel en passant par les tables rondes de 1998, le rapport Cornu/Brihault, le rapport Bomancin, le rapport de synthèse des évaluations du CNE, sans oublier les rapports sénatoriaux, de l'inspection générale, de l'Académie des sciences et les contributions de spécialistes, d'intellectuels et des organisations syndicales, démontrent l'intérêt de tous pour placer la formation au cœur de l'évolution du système éducatif.

Le plan de rénovation du 27 février 2001 et les travaux conduits depuis, notamment ceux de la commission Meirieu sur le cahier des charges de la deuxième année en IUFM, ont permis d'actualiser la réflexion en s'appuyant sur les acquis de dix ans de fonctionnement des IUFM. La circulaire et son cahier des charges annexé fixent les principes et les modalités d'organisation de la deuxième année de formation dans les IUFM qui devront s'appliquer à la rentrée 2002. Le champ d'application de ce texte circonscrit à la deuxième année de formation en IUFM s'intègre dans l'économie générale du plan de rénovation conçu comme un **continuum** qui prend sa source dans le cursus universitaire et se prolonge tout au long de la vie professionnelle, en respectant une nécessaire progressivité dans la construction de l'identité professionnelle de l'enseignant.

La mise en œuvre de cette rénovation exige une mobilisation de tous les acteurs, recteurs, directeurs d'IUFM, présidents d'universités, IA-DSDEN, personnels de direction, corps d'inspection, formateurs d'IUFM, formateurs de terrain, enseignants en double affectation, enseignants chercheurs, enseignants titulaires,

étudiants, enseignants stagiaires et représentants des personnels, chacun agissant de manière complémentaire et cohérente au service de l'intérêt général.

La formation vise à assurer les quatre grandes mutations que les stagiaires doivent opérer.

### **Devenir un spécialiste des apprentissages scolaires**

Passer de la position de celui qui apprend à celui qui fait apprendre exige de la part du stagiaire un changement de perspective : la priorité n'est plus à l'appropriation personnelle des savoirs mais à la transmission de ceux-ci à d'autres, qui devront eux-mêmes se les approprier. Transmettre implique de se placer "du côté de celui qui doit apprendre" et dont on ignore, le plus souvent, les motivations, les blocages. Cette mutation impose une approche différente des "savoirs académiques" (du savoir universitaire au savoir enseigné) et une réflexion critique sur l'efficacité des situations d'apprentissage mises en œuvre auprès des élèves.

### **Accéder au statut de fonctionnaire du service public d'éducation**

Avec la réussite du concours, l'étudiant devient un fonctionnaire stagiaire : il doit, tout à la fois, s'inscrire dans un projet collectif incarné par des textes officiels issus de la légitimité démocratique et apprendre à exercer ses droits au sein d'une équipe tout en faisant preuve d'initiative pédagogique. Un travail sur la notion de service public, une explicitation des droits et des devoirs du fonctionnaire, devraient notamment lui permettre de percevoir les finalités des innovations institutionnelles dont il est partie prenante et identifier les espaces où il pourra exercer son initiative.

### **Prendre en charge la dimension éducative du métier**

La transmission des savoirs, axe essentiel du métier d'enseignant est inséparable d'une dimension éducative plus large que le stagiaire doit progressivement prendre en charge : enseigner aujourd'hui signifie aussi être attentif à la fonction d'intégration de l'école républicaine. Cet apprentissage passe notamment par un

travail précis sur la question de la loi et des règles, sur l'orientation, élément structurant de la scolarité de tous les élèves.

### **Apprendre à connaître et à comprendre la diversité des contextes et des réalités scolaires**

La découverte du monde scolaire et du métier d'enseignant dans sa diversité constitue un enjeu essentiel pour la formation. Assurée par des enseignements, mais aussi par d'indispensables mises en situation, dans des écoles ou des établissements, la réflexion qui accompagne ces expériences permet par exemple de travailler sur les représentations de chacun, d'éclairer des observations, dans le but d'éviter de se projeter dans un futur métier à partir de certitudes ou de points de vue insuffisamment explicités.

La deuxième année de formation en IUFM doit se construire autour de deux principes :

- une formation professionnelle d'adultes à caractère universitaire ;
- une formation fondée sur l'alternance.

Elle poursuit l'objectif de faire acquérir au futur enseignant, dans sa mission générale d'éducation, les compétences professionnelles de base, à savoir une capacité à construire, conduire, évaluer et analyser des situations d'apprentissage et d'enseignement.

Établissement d'enseignement supérieur engagé dans une démarche contractuelle avec l'État, l'IUFM dispose d'une grande latitude pour mettre en œuvre les démarches et modalités de formations respectant les lignes de force énoncées ci-après.

### **1) Une formation professionnelle d'adultes à caractère universitaire**

La deuxième année de formation doit autant que la première année d'IUFM être conçue par l'institution et vécue par le stagiaire comme une étape essentielle entre le cursus universitaire et l'entrée dans le métier.

L'origine diverse des lauréats des concours doit conduire l'IUFM à mettre en œuvre des dispositifs de repérage des acquis afin de déterminer

les besoins des stagiaires au regard des exigences de leur future profession et de leur proposer des parcours individualisés de formation. Cela exige un engagement réciproque entre les deux parties.

L'IUFM s'engage à placer le stagiaire au centre du dispositif en position d'acteur adulte responsable de sa formation.

Pour ce faire, l'organisation de la deuxième année doit notamment s'attacher à :

- expliciter au stagiaire les compétences qu'il doit acquérir en fin de formation, ce que l'institution est en droit d'attendre de lui en référence aux textes relatifs aux missions du professeur (circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997), au référentiel de compétences du professeur des écoles (note de service n° 94-271 du 16 novembre 1994) et de son statut de fonctionnaire stagiaire du service public de l'éducation nationale ;
- construire des parcours de formation adaptés à la diversité des stagiaires concernés, privilégiant le travail en groupe, l'analyse des pratiques, la préparation et l'exploitation systématique de tous les stages ;
- organiser des modes de relation entre formés et formateurs analogues à ceux pratiqués dans les troisièmes cycles universitaires ;
- mettre en place des méthodes de travail que le stagiaire aura à développer avec ses élèves (travail en groupe, recherche documentaire, démarche de projet...), avec ses collègues (travail en équipe, en interdisciplinarité...) et avec d'autres partenaires ;
- offrir au stagiaire des plages horaires suffisantes pour faciliter le travail personnel, la prise de distance réflexive et critique, la recherche documentaire et l'utilisation des ressources offertes par les technologies de l'information et de la communication ;
- distinguer clairement la période pendant laquelle l'évaluation formative accompagne les évolutions du stagiaire de celle où l'IUFM établit le bilan terminal de la formation ;
- réguler la formation du stagiaire par la mise en place de bilans intermédiaires intégrant tous les éléments de la formation - visites de stages,

suivi du mémoire, productions du stagiaire en liaison avec les enseignements et son travail personnel ;

- éviter l'isolement du stagiaire, notamment pendant les stages, en exerçant un encadrement vigilant, structuré autour de dispositifs d'alerte, de remédiation et de réajustement du parcours de formation ;

- concevoir un bilan de fin de formation qui permette à chaque stagiaire de prendre conscience des acquis réalisés en formation initiale et de s'inscrire dans une perspective de formation continuée.

Le stagiaire, informé de ses droits et obligations, des stratégies mises en place par l'IUFM pour contribuer à sa réussite et des finalités de sa formation, s'engage lui, sur un projet de formation négocié avec les équipes de formateurs dans l'esprit d'une démarche contractuelle qui le conduit à s'impliquer dans l'apprentissage de son métier et à assumer ses responsabilités éducatives.

Cela demande de la part du stagiaire un réel investissement personnel pour :

- mobiliser au sein de son parcours de formation des savoirs universitaires ;
- établir des liens entre les connaissances ;
- développer sa capacité de réflexion sur l'organisation et la transmission des savoirs ;
- intégrer le fait que son activité professionnelle s'exerce au sein d'un service public ;
- s'investir dans des productions écrites, orales et multimédias, individuelles ou collectives, évaluées ou non ;
- apporter sa participation à l'évaluation des formations assurées et proposer des éléments d'évolution ;
- et surtout tirer profit de ses expériences pratiques de stage (à l'occasion en particulier du travail en groupe d'analyse des pratiques).

## **2) Une formation professionnelle s'appuyant sur le principe de l'alternance**

La dimension professionnelle de la formation initiale des enseignants est fondée sur une articulation entre des périodes de stage, moments

de pratique dans une classe, dans le contexte d'une école, d'un établissement et des temps de formation hors de la classe, permettant au futur enseignant, d'acquérir progressivement une démarche réflexive.

Au cours de cette deuxième année, la formation se déroule, pour des temps limités, dans des lieux distincts :

- à l'IUFM, pivot de la formation, lieu de ressources, de construction de compétences, d'interrogation et d'analyse des pratiques, de développement d'une identité professionnelle ;
- sur des "terrains", lieux de formation, où les débuts d'une pratique (dans la classe, l'école, le collège ou le lycée, en pratique accompagnée ou en responsabilité) rencontrent les conditions réelles de la vie professionnelle sans lesquels il ne saurait y avoir de véritable formation au métier ;
- dans des cadres professionnels autres (en entreprise, à l'étranger ou dans des structures artistiques, culturelles, sportives).

Il revient alors aux professeurs stagiaires de s'approprier des lieux d'exercice, des temporalités différentes et d'entrer en contact avec de nombreux interlocuteurs. Dans cet esprit, les IUFM développeront une organisation permettant d'éviter une juxtaposition de modules et de sessions de stages au profit d'une formation plus intégrée dont les objectifs sériés et progressifs et les modalités d'évaluation seront portés à la connaissance des stagiaires et explicités dès le début de l'année.

D'une manière générale, un dispositif en alternance devrait permettre :

- au stagiaire d'articuler les moments de la formation et les activités spécifiques qui s'y rattachent ;
- aux équipes de formateurs de fédérer leurs compétences et d'aider à la construction de la cohérence de la formation.

### **a) Le stage en responsabilité : élément central de la formation**

Le plan de formation de l'IUFM doit mettre en évidence une organisation de l'année du stagiaire clairement centrée sur la préparation,

l'accompagnement, l'exploitation et l'analyse des périodes de stage en responsabilité.

Tout au long de l'année, il revient à l'IUFM de réunir les conditions de la réussite de chaque stagiaire en stage de responsabilité en veillant notamment à :

- proposer un stage de pratique accompagnée à effectuer dans une école, un établissement de réalité scolaire très différente de celle du stage en responsabilité ;
- définir les missions des formateurs durant le stage en responsabilité (visites conseils, d'évaluation) et prévoir très tôt dans l'année les "dispositifs d'alerte", d'aide et de soutien en cas de difficulté repérée ;
- définir un dispositif de suivi des stagiaires par des équipes pluricatégorielles (maîtres-formateurs, formateurs en IUFM, conseillers pédagogiques...). Ceci implique en particulier que les formateurs de terrain interviennent régulièrement et en pleine responsabilité dans la formation à l'IUFM (notamment dans les ateliers de pratiques professionnelles...) et que les formateurs IUFM s'investissent sur le terrain.

### **b) Les moments d'analyse et de réflexion**

Il est essentiel de prévoir des temps de réflexion permettant d'une part, de comprendre, d'analyser la pratique et d'autre part, de l'enrichir en permanence pour la faire évoluer ; cette réflexion doit trouver sa place :

- dans les enseignements disciplinaires, interdisciplinaires et transversaux ;
- dans les activités permettant de "capitaliser" des informations, des savoirs construits, des démarches, des outils, de mobiliser des ressources qui seront réinvesties et testées dans la classe (activités directement liées à la préparation, à l'exploitation des stages) ;
- dans les analyses d'expériences, (réussies ou non) visant à modifier et à améliorer les gestes professionnels et les représentations du métier. Conduits généralement par petits groupes, ces moments de formation, ont pour objectif :
  - d'identifier, d'analyser et de résoudre "des problèmes professionnels" ;
  - de relier les apprentissages faits sur les lieux

de formation et de les mettre en perspective ;  
- de se doter de repères conceptuels, méthodologiques, éthiques en vue de faire des choix ;  
- de dégager le caractère multiple et hétérogène du métier d'enseignant et d'appréhender sa complexité.

Ces groupes contribuent à l'apprentissage progressif du travail en équipe et favorisent la construction d'une attitude d'analyse critique des situations et des pratiques.

L'analyse de situations professionnelles se nourrit de l'apport des sciences humaines, en particulier de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, des savoirs relatifs aux processus d'apprentissage.

Il revient aux équipes de formateurs de préciser le(s) cadre(s) théorique(s) retenus et les modalités les plus adaptées au bon fonctionnement de ces ateliers, dans la mesure où les modèles sont nombreux et les exemples de mise en œuvre très contrastés.

La plupart des IUFM innovent et expérimentent déjà dans cette voie ; cet élément dynamique doit, à partir des expériences conduites, favoriser à terme une valorisation des réussites.

La mise en œuvre d'une formation rénovée sera accompagnée par un ensemble de mesures relatives à la formation des formateurs qui feront prochainement l'objet d'un texte national.

Tous les IUFM, qu'ils soient ou non engagés dans une vague contractuelle sont concernés par les modifications visant à rénover la formation des enseignants.

Des avenants aux plans de formation seront envoyés à la direction de l'enseignement supérieur **pour le 30 juin 2002.**

Ces avenants, conçus sous la forme d'une courte note accompagnée de tableaux présentant le calendrier de formation du stagiaire, synthétiseront d'une part, les modifications que les

IUFM mettront en place dès la rentrée 2002 et d'autre part, les annonces des chantiers qui seront amorcés ou approfondis au cours de l'année 2002-2003 afin de poursuivre la mise en œuvre de la rénovation, annoncée le 27 février 2001.

Il est utile de préciser que les éléments du cahier des charges s'appuient sur un grand nombre de principes déjà connus, énoncés dans les nombreux travaux et rapports diffusés (à titre d'exemple les rapports Bormancin et Meirieu restent consultables par tous les formateurs sur le site du ministère - <http://www.education.gouv.fr>) et dans les textes fondateurs définissant la formation en IUFM (parcours individualisé, diversification des modalités de formation, collaboration des formateurs de terrain, intégration des TICE, maîtrise de la langue...)

Formation professionnelle d'adultes à caractère universitaire fondée sur le principe de l'alternance, la deuxième année d'IUFM vise à armer les stagiaires pour leur permettre de faire face à la diversité des situations qu'ils pourront rencontrer afin d'assurer "les missions et les objectifs fixés par la nation" par la loi d'orientation sur l'éducation et son rapport annexé du 10 juillet 1989.

Cette circulaire **annule et remplace** les circulaires n° 91-202 du 2 juillet 1991, n° 91-263 du 30 septembre 1991, n° 92-137 et n° 92-138 du 31 mars 1992, n° 92-223 du 30 juillet 1992, n° 92-303 du 22 octobre 1992, n° 93-010 du 6 août 1993 et n° 94-26 du 14 novembre 1994 relatives aux contenus et à la validation des formations organisées par les IUFM.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur  
Francine DEMICHEL

## CAHIER DES CHARGES DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE FORMATION

La deuxième année d'IUFM organise, dans les meilleures conditions possibles, l'interaction entre les situations de terrain et les apports de tous ordres : elle permet que des problèmes rencontrés dans les écoles, les établissements et les classes puissent être étudiés dans des cadres où l'analyse est possible, où des apports disciplinaires, transversaux et techniques, seront proposés. En travaillant avec l'ensemble des acteurs de la formation - ses pairs, les professeurs, les formateurs de terrain, les chefs d'établissement, les conseillers principaux d'éducation -, le stagiaire pourra ainsi réinvestir, questionner, évaluer ces différents apports, démarche qui constitue la matière même de la formation.

### Les principes transversaux de la formation

Afin de répondre aux exigences d'une formation de qualité et de promouvoir auprès de tous les publics concernés implication et engagement personnels, quelques principes simples guideront l'élaboration par chaque IUFM des contenus et des modalités de la formation de deuxième année pour le premier et le second degrés.

- **La maîtrise approfondie des contenus disciplinaires, didactiques et pédagogiques spécifiques à chaque niveau d'enseignement** ne peut être qu'un objectif de formation à long terme. Il convient donc, en formation initiale, de choisir, en les argumentant, quelques grandes priorités, en décidant, dans le cadre d'une réflexion concertée de renvoyer certains développements au-delà de la deuxième année d'IUFM, voire de préfigurer des parcours de formation continue.

- **La répartition des actions de formation** mettra à profit les 36 semaines de l'année scolaire. Une formation d'adultes préparant à un métier implique un engagement de chacun qui dépasse largement la seule période couvrant les actions évaluées.

- **La formation à la maîtrise par les élèves de la langue française et de ses usages à l'oral et à l'écrit** constitue l'une des priorités de la formation initiale des enseignants du premier et du second degrés. Ainsi, conviendra-t-il de s'assurer :

- d'une part, que tout stagiaire développe les compétences attendues dans ces deux domaines ;

- d'autre part, que chaque futur enseignant soit en mesure (en fin de formation) de concevoir, de mettre en œuvre, d'évaluer, à tous les niveaux et dans le cadre des différentes disciplines (premier ou second degré) des situations et des activités d'apprentissage, permettant aux élèves d'exercer "un savoir-lire", de produire un écrit, d'effectuer une intervention orale.

- **Les contenus de la formation** intégreront les apports de la recherche afin de les mettre au service de tous les professeurs stagiaires des premier et second degrés.

- **La complémentarité des compétences** apparaîtra aujourd'hui indispensable pour former des professionnels de l'enseignement : les contenus seront élaborés par des équipes pluricatégorielles au sein desquelles les formateurs de terrain apporteront leur contribution.

- **Les dispositifs de formation retenus dans chaque IUFM** mettront en évidence des modalités de formation et d'intervention variées (cours, ateliers, groupes, travail autonome et/ou à distance, encadré ou non). La diversité de ces dispositifs favorisera ainsi l'utilisation par les stagiaires des technologies de l'information et de la communication et des techniques documentaires.

D'une manière générale, il s'agit d'éviter deux écueils : le morcellement de la formation (perte de la vision globale et donc de la cohérence d'ensemble) et une trop faible implication du stagiaire dans le processus de formation.

Les éléments du triptyque de formation (stages,

enseignements, travail personnel) soulignés par le cahier des charges doivent contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la circulaire.

## A - Les stages

En deuxième année d'IUFM, les stages programmés par l'institut sont de nature différente : tous les stagiaires bénéficient d'un stage en responsabilité et d'un stage de pratique accompagnée. À ces deux types de stages, s'ajoutent, pour les titulaires du CAPET, du CAPLP et du concours de CPE, un stage en entreprise. Le principe d'une connaissance progressive de réalités scolaires diversifiées doit guider les IUFM dans l'organisation de l'année. Il convient notamment de proposer aux stagiaires du second degré général un court stage de sensibilisation dans une école et aux futurs professeurs des écoles un court stage de sensibilisation en collège.

Les objectifs spécifiques, les compétences attendues des stagiaires, les modalités d'aide et d'évaluation de chacun des stages, doivent être clairement définis (document de référence écrit, charte...) et portés à la connaissance des stagiaires dès le début de l'année.

### Le stage en responsabilité

Organisé selon des modalités différentes dans le premier et dans le second degré, le stage en responsabilité prend appui sur un réseau d'écoles et d'établissements d'accueil et constitue un élément central de la formation de deuxième année. Le stagiaire travaille dans sa classe avec l'appui du maître-formateur (premier degré) ou du conseiller pédagogique (second degré) ; il exerce, pour un temps donné, en pleine responsabilité. À ce titre, il participe à l'ensemble des activités de l'école, du collège, du lycée (concertations, conseils...). Il rencontre, dans l'école, l'établissement, les différentes instances ou partenaires avec qui il sera amené à travailler dès l'année suivante (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté - RASED - le conseil de la vie lycéenne, les équipes de la santé scolaire...).

À ces éléments transversaux s'ajoutent des éléments liés à la spécificité de chaque degré d'enseignement.

**Dans le premier degré**, le stage en responsabilité est d'une durée totale de 9 semaines, il comprend 3 sessions, devant s'effectuer dans la mesure du possible, dans chacun des 3 cycles de l'école primaire. Programmée dans le but de faciliter un travail en amont et en aval, l'organisation doit prendre en compte et définir :

- la durée des différentes périodes et leur répartition sur l'année ;
- la progressivité des exigences précisées pour chacune des sessions ;
- le statut des traces écrites demandées ou produites par les stagiaires et les formateurs durant les stages (cahier de bord, préparations, analyse de sa propre pratique, bulletin de visite...).

**Dans le second degré**, le stagiaire assure un service tout au long de l'année ; ainsi, dès le jour de la rentrée, il assure une responsabilité éducative et pédagogique. Cette situation induit la mise en œuvre d'une forte interaction entre l'expérience en situation et la formation à l'IUFM, en particulier :

- la présentation à l'IUFM de la formation et de ses enjeux le plus tôt possible au moment de la rentrée afin que le stagiaire connaisse très rapidement le formateur chargé de son suivi. Cette modalité d'anticipation permet par ailleurs à chacun de fixer les modes de travail les plus pertinents (contacts réguliers, facilités notamment par le courrier électronique) ;
- l'accompagnement par les conseillers pédagogiques et les professeurs d'IUFM des premières semaines d'exercice ; durant cette période, les formateurs privilégient les réponses aux questions urgentes et les aides à la "prise en main" d'une classe, dans des contextes spécifiques, dans le cadre d'un enseignement disciplinaire ;
- l'affectation des stagiaires en responsabilité principalement dans les collèges, à l'exception de certaines disciplines (philosophie, sciences économiques et sociales, spécialités enseignées en lycées technologiques et professionnels).

L'expérience montre qu'une affectation de plusieurs stagiaires dans le même collège facilite le travail entre pairs et contribue à lutter contre l'isolement. De même, la présence du conseiller pédagogique dans l'établissement d'affectation du stagiaire contribue à la réussite du stage.

De manière complémentaire, le stage de pratique accompagnée se déroulera prioritairement dans les lycées.

Concernant les conseillers principaux d'éducation, ils sont principalement affectés dans les collèges auprès d'un collègue conseiller principal titulaire.

### **Le stage de pratique accompagnée**

Organisé sur une période en continu ou de manière "filée", dans des écoles ou un établissement présentant une réalité scolaire différente de celle rencontrée durant le stage en responsabilité, ce stage a pour objectif d'offrir au stagiaire, après une période d'observation, un terrain d'exercice où la conduite de la classe et sa préparation sont guidées par les conseils du maître-formateur, d'un conseiller tuteur, titulaire de la classe, puis évalués, dans le cadre d'une évaluation formative.

### **Le stage en entreprise**

Composante obligatoire de la formation des professeurs d'enseignement général de lycée professionnel comme des professeurs d'enseignement technologique et professionnel et des conseillers principaux d'éducation, le stage en entreprise, dont l'objectif général est la connaissance du milieu économique et professionnel, doit faire l'objet d'un projet (étude à caractère technique et pédagogique) qui sera pris en compte dans la validation de l'année de formation.

Le stage en entreprise doit viser en particulier :

- une connaissance de la "réalité" des acteurs de l'entreprise ;
- une réflexion sur la mise en cohérence de la formation à partir de la rencontre avec les tuteurs des entreprises ;
- une découverte des caractéristiques et de la nature des produits fabriqués ou des services offerts par l'entreprise.

Pour les futurs professeurs de l'enseignement technologique et professionnel, ce stage doit être l'occasion de travailler notamment sur tous les éléments destinés à aider les élèves dans la préparation, le déroulement et l'exploitation de leur période de formation en entreprise (PFE), dans le cadre de l'alternance.

Dans la mesure du possible, le stagiaire d'une discipline générale de lycée professionnel effectue le stage en binôme avec un collègue de l'enseignement professionnel et technologique. La durée du stage est variable - selon le profil et l'expérience du stagiaire - et un contrat de stage définit d'une part, les droits et les devoirs du stagiaire au sein de l'entreprise, d'autre part, les responsabilités et la mission de l'entreprise durant cette période de formation.

Par ailleurs, tous les stagiaires du second degré sont susceptibles d'effectuer un stage en entreprise, si les conditions de formation définies par l'IUFM le permettent. Dans l'hypothèse où ce stage est proposé à tous, il est alors intégré à la validation de l'année.

### **Le stage école pour les stagiaires du second degré, le stage collège pour les professeurs des écoles**

La programmation d'un stage d'environ une semaine, organisé en continu ou de manière "filée", en collège pour les futurs professeurs des écoles, à l'école primaire pour les stagiaires du second degré vise une meilleure connaissance des publics scolaires, de la continuité des apprentissages et des principales problématiques transversales.

Pour les stagiaires du second degré général, un stage en lycée professionnel, en lycée technologique ou dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de collège peut se substituer au stage école.

Par ailleurs, les IUFM pourront proposer aux stagiaires, dans le cadre d'une formation intégrée, un stage à l'étranger, un stage dans une structure artistique, culturelle ou sportive, un stage dans une structure administrative hors de l'éducation nationale (stagiaires documentalistes).

## B - Les enseignements

Les contenus de formation élaborés par l'IUFM visent à donner du sens au métier dans lequel s'engagent les stagiaires.

Chaque IUFM a pour mission de définir, en référence aux objectifs nationaux retenus pour la formation initiale, les contenus et les modalités adaptés à la diversité des métiers de l'enseignement auxquels il prépare. À cet effet, le plan de formation distinguera notamment :

- les contenus communs à aborder dans le premier et le second degrés (avec ou sans adaptation particulière liée au niveau d'enseignement) ;
- les contenus spécifiques à une filière ou à un public.

Les éléments de formation développés ci-après ne constituent nullement un découpage imposé mais davantage un ensemble de "repères", au service d'un objectif global qui demeure l'éducation de tous les élèves par la réussite dans les apprentissages : ces repères sont destinés à guider les équipes de formateurs dans la définition des contenus d'une formation initiale intégrée et cohérente.

### Former un spécialiste des apprentissages scolaires

Compte tenu de la formation universitaire des professeurs stagiaires et des exigences des concours d'accès aux métiers de l'enseignement, les contenus de formation s'inscrivent dans deux logiques essentielles :

- une mise en perspective des acquis disciplinaires ;
- une approche interdisciplinaire et transversale.

### L'approche disciplinaire, didactique et pédagogique

La maîtrise des contenus et des principaux outils didactiques spécifiques à chaque discipline ou champ disciplinaire suppose de la part des formateurs de dégager, pour la formation de 2<sup>ème</sup> année, quelques priorités en nombre limité, en veillant à définir, à partir des programmes scolaires (d'une classe, d'un cycle) :

- les notions fondamentales et les compétences essentielles à acquérir ;
- les principaux obstacles didactiques, source de

difficultés d'apprentissage pour les élèves ;

- les principaux apports de l'épistémologie et de l'histoire de la discipline.

La maîtrise des pratiques pédagogiques liées à la conduite des apprentissages des élèves suppose d'aborder plus particulièrement :

- la construction d'une situation d'apprentissage et l'élaboration des documents nécessaires à sa mise en œuvre (progressions, préparations, supports, etc.) ;

- la conduite de la classe (situation collective, par petit groupe, gestion du temps, place de la parole de l'élève, de l'adulte, place de la "voix" de l'enseignant, gestion de l'espace, place et usage par les élèves des outils technologiques, en liaison avec les compétences requises et attestées par le brevet informatique et internet (B2i), etc.) ;

- la prise en compte de la diversité des élèves, la différenciation pédagogique ;

- le repérage, l'analyse et le traitement de la difficulté d'apprentissage ;

- l'exploitation pédagogique, intégrée dans la pratique de classe, des évaluations diagnostiques nationales de CE2, 6<sup>ème</sup> (mises en place par la direction de la programmation et du développement du ministère de l'éducation nationale) ;

- la pratique des exercices de la "banque d'outils d'aide à l'évaluation" mis à la disposition de toutes les classes de collège par la DPD... ;

- l'intégration dans la pratique pédagogique de la discipline des ressources documentaires et de la richesse des réseaux et du multimédia.

### L'approche interdisciplinaire et transversale

La démarche interdisciplinaire vise notamment à :

- montrer les "passerelles" entre divers domaines, comprendre la nature des liens qui les unissent ;

- présenter des notions dans une continuité des apprentissages ;

- travailler (notamment en formation commune) sur des thèmes fédérateurs qui s'appuient sur des savoirs disciplinaires (l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), les démarches proposées dans le cadre des itinéraires de découverte au collège, des TPE -

travaux personnels encadrés - au lycée, des PPCP - projet pluridisciplinaire à caractère professionnel -, en lycée professionnel).

### **Former un fonctionnaire du service public d'éducation**

Ce volet de la formation couvre les savoirs et les savoir-faire permettant au stagiaire de comprendre les enjeux de l'éducation aujourd'hui, de situer son action pédagogique et l'exercice de sa responsabilité au sein du système éducatif. Dans cette perspective, il convient d'aborder plus particulièrement :

- l'histoire et l'actualité des valeurs de l'école républicaine ;
- des éléments de philosophie et de sociologie de l'éducation (les enjeux de l'école d'aujourd'hui et ses valeurs...);
- l'histoire et l'actualité de la laïcité en relation notamment avec l'enseignement du fait religieux ;
- la responsabilité du métier d'enseignant dans la classe, l'école, l'établissement ;
- la déontologie et les enjeux éthiques dans l'exercice professionnel ;
- l'impact culturel, social, juridique et économique de l'entrée dans la société de l'information ;
- les droits et obligations du fonctionnaire, dans un service public d'éducation ;
- le fonctionnement du système éducatif (connaître la démarche de projet) ;
- la classe, l'école, le collège : lieux d'interactions, de dialogues, de conflits.

Il convient de préciser que ces éléments de formation doivent majoritairement être intégrés à l'ensemble des volets de la formation développés dans les paragraphes ci-dessus.

En outre, ils seront abordés sous des formes variées (travail documentaire, entretiens, enquêtes, rencontres, expériences personnelles ou collectives, études de cas, enseignements disciplinaires, interdisciplinaires, etc), les formateurs s'appuieront notamment sur les séances "d'analyses de pratiques" ou les séances de formation commune au premier et au second degré.

### **Former à la prise en charge de la dimension éducative du métier**

Si la fonction de transmission demeure un élément central pour un enseignant, il doit aussi savoir accompagner le parcours des élèves qui, progressivement apprennent à trouver leur place et à faire des choix pertinents. Pour cela, il est essentiel que tous les stagiaires découvrent les dimensions liées à la construction et au développement de la personne dans l'école, l'établissement, la société. Quelques axes prioritaires :

- des éléments relatifs au développement et à l'évolution de l'enfant et de l'adolescent (psychologie, physiologie, rythmes de vie) ;
- les connaissances nécessaires à la communication et à la relation ;
- les lois, règles et règlements dans l'institution scolaire, le respect, la discipline et les sanctions (apprentissage de la citoyenneté...);
- le dialogue avec les familles ;
- les partenariats ;
- la prévention des risques professionnels (enseignement technologique et professionnel) ;
- l'orientation, ses enjeux (connaissance et valorisation des trois voies de formation), ses structures (place du CIO...); le rôle du professeur principal ;
- l'insertion professionnelle d'un élève dans le monde du travail ;
- les représentations sociales, familiales, professionnelles de la femme et ses conséquences (choix des parcours, métiers) ;
- la gestion de la mixité scolaire.

Il convient d'aborder l'ensemble de ces questions en s'appuyant largement sur des études de cas, sur les ateliers d'analyses de pratiques, plus généralement sur les expériences et les situations vécues ou observées dans les classes.

### **Former le stagiaire à la connaissance des divers contextes scolaires**

En formation initiale, chaque stagiaire aura l'occasion de rencontrer pour la comprendre et l'analyser, la diversité des réalités scolaires. Les différents stages, l'observation, l'analyse de pratiques professionnelles, les enseignements proposés, le travail réflexif que permet le

mémoire professionnel, constituent les principaux supports de la formation et de l'information sur ces questions. Seront abordés principalement :

- la connaissance de la diversité sociale et culturelle des situations scolaires (éléments de sociologie, de philosophie de l'éducation...);
- la prévention et la protection de l'enfant et de l'adolescent (sécurité routière...);
- l'accueil et l'intégration des élèves handicapés ; les dispositifs d'adaptation et d'intégration scolaires ;
- les spécificités des écoles et établissements situés en zone ou réseau d'éducation prioritaire.

La réflexion sur les contenus et l'organisation de la formation initiale doit obligatoirement faire apparaître les moments de formation commune dont l'objectif principal est l'émergence d'une culture professionnelle commune à tous les enseignants par-delà les spécialités, les disciplines et les niveaux d'enseignement.

Cette formation commune peut notamment s'appuyer sur une entrée disciplinaire (exemples : les évaluations nationales en français, en mathématiques, au CE2, en 6ème et leur exploitation pédagogique, le "comportement de lecteur", comment le susciter et l'entretenir, la démarche expérimentale, etc), aborder des sujets plus généraux relatifs à l'éducation, aux publics scolaires, à l'environnement socio-économique, identifier les disparités et les convergences d'approche entre les enseignements de disciplines différentes pour les élèves d'une tranche d'âge donnée, travailler sur la continuité des apprentissages, etc.

Dans tous les cas, il s'agit d'offrir aux stagiaires des occasions de mettre en perspective des connaissances, de rencontrer des réalités nouvelles, de travailler en équipe, en choisissant "des objets de travail" pertinents et des modalités de formation lui permettant là encore de s'impliquer (études de cas, confrontation de pratique interdegrés...).

Enfin, les plans de formation distingueront nettement les contenus développés dans une perspective de formation de ceux dont l'objectif

est essentiellement d'apporter une première information sur le sujet. Loin de considérer cette information comme secondaire, il convient au contraire d'identifier les thèmes prioritaires à aborder, pour amorcer dès la formation initiale, au cours de demi-journées banalisées de formation commune, un travail en liaison avec les principaux partenaires concernés.

### **C - Le travail personnel du stagiaire, le mémoire professionnel**

Toute formation d'adultes doit créer les conditions d'une implication forte de chacun dans l'ensemble des volets proposés : ainsi, en formation initiale, convient-il de réserver un temps suffisant affiché à l'emploi du temps, permettant à chaque stagiaire de conduire, en autonomie, avec ou sans l'aide d'un formateur, des travaux personnels, des projets, dont les modalités d'évaluation seront clairement définies et contractualisées dès la rentrée. Cette pratique de formation favorise notamment :

- les travaux en équipes de stagiaires, d'origines disciplinaires différentes ;
- l'utilisation large des ressources documentaires ;
- l'usage personnel des technologies de l'information et de la communication ;
- les productions individuelles et collectives évaluées ou non, et utilisées à des fins de formation du groupe.

Dans le souci d'équilibrer la formation, il serait souhaitable que chaque stagiaire puisse mettre à profit ce temps de travail autonome (qu'il peut prolonger au-delà de son temps de présence à l'IUFM) pour réaliser :

- le mémoire professionnel ;
- des travaux (partiellement encadrés) en liaison avec l'ensemble des enseignements de la deuxième année. (projet didactique et pédagogique, projet partenarial, par exemple).

Dans la mesure où le mémoire professionnel constitue pour l'ensemble des stagiaires l'un des trois volets de la validation de fin de formation initiale, il est nécessaire d'en préciser les objectifs, les principales caractéristiques et les modalités pratiques de mise en œuvre.

## Le mémoire professionnel : écrire pour analyser et penser sa pratique

Production écrite personnelle, le mémoire professionnel associe une problématique pédagogique élaborée à des éclairages théoriques, enrichis de l'expérience auprès des élèves. Dans la mesure où il impose le recul critique, l'étayage documentaire et l'entraînement à une forme d'écriture longue, il représente l'aboutissement de la démarche réflexive développée au cours de la formation.

### Ses principales caractéristiques

Le mémoire professionnel doit faire l'objet dans chaque IUFM d'un cahier des charges, porté à la connaissance des stagiaires et présentant les objectifs visés par ce travail, les exigences attendues, les modalités du suivi et de la soutenance, les critères de l'évaluation.

Parmi les qualités attendues d'un mémoire qui pourrait devenir autant de critères d'évaluation, il convient de mentionner :

- la qualité de l'expression écrite, la lisibilité : ce travail exige une véritable "écriture filée", qui ne soit pas une juxtaposition d'alinéas et de documents. Il doit comprendre tous les éléments "d'un écrit long" (introduction, transitions, conclusion), articuler discours argumentatif, narratif et référentiel.

- la qualité de l'argumentation : sans être un mémoire de recherche, le mémoire professionnel doit s'efforcer de répondre aux critères d'une argumentation cohérente, à savoir présenter des affirmations justifiées, envisager des objections, contextualiser les conclusions, notamment.

### La direction de mémoire

Pour réussir cet exercice exigeant, tous les stagiaires doivent bénéficier d'une direction de mémoire en présentiel et à distance. Faute d'un dispositif d'accompagnement rigoureux, ce travail peut parfois devenir un exercice formel, sans profit véritable pour la formation. Les directeurs de mémoire doivent donc veiller aux choix des sujets, proposer un suivi efficace et faire de la soutenance un moment impliquant fortement stagiaires et formateurs. Ils favoriseront le

regroupement des sujets autour de thèmes fédérateurs, de façon à faciliter, en cours d'élaboration, le travail en équipe, la dynamique des échanges entre stagiaires et le partage des lectures.

Pour permettre un suivi plus efficace, les exigences de la direction du mémoire seront contractualisées (engagements réciproques explicités, calendriers des rencontres, ateliers méthodologiques, échéancier des productions intermédiaires, etc.). Les étapes du travail sont jalonnées par des rencontres individuelles ; on peut aussi envisager des regroupements au cours desquels les stagiaires présenteraient collectivement l'avancée de leur travail, les apports de leurs lectures, etc.

Au cours de l'année, une semaine totalement libre de toutes activités de formation à l'IUFM est réservée à la réalisation par les stagiaires du mémoire professionnel.

### Le document final

Ce mémoire, de 50 000 signes environ (présenté sur support papier et numérique) qui peut comprendre des éléments non textuels (production audiovisuelle, enregistrement, productions d'élèves...) est un écrit formalisé qui peut être réalisé collectivement ou individuellement. Dans le cas de mémoires collectifs, la contribution écrite de chacun doit apparaître nettement. Pour les stagiaires ayant bénéficié d'un stage en entreprise, à l'étranger ou dans une structure hors éducation nationale, le mémoire peut inclure cette expérience.

### La soutenance

La soutenance qui s'impose à l'ensemble des stagiaires est individuelle et publique, elle doit constituer un temps fort de la formation.

## D - Éléments spécifiques à la formation des professeurs des écoles

### La polyvalence du professeur des écoles

Les professeurs des écoles sont des maîtres polyvalents. Dès la première année d'exercice, les débutants doivent être prêts à assurer les enseignements à tous les niveaux de l'école primaire. Ainsi, la notion de polyvalence qui

s'attache à l'identité professionnelle du PE constituée-t-elle pour la formation initiale un enjeu central qui doit faire l'objet d'une réflexion entre les formateurs et d'une explicitation auprès des stagiaires. Les contenus des enseignements, les démarches et les modalités retenues doivent ainsi rendre compte de la diversité d'acception que recouvre ce terme, de sa richesse mais aussi de sa complexité.

Dans cette optique, la formation pourra s'organiser, parallèlement à l'entrée disciplinaire toujours nécessaire, autour de **chacun des cycles de l'école primaire**, en veillant à :

- intégrer des éléments relatifs à la connaissance de l'enfant (psychologie, théories des apprentissages ;

- développer avec précision, pour l'ensemble des champs disciplinaires concernés, les éléments de didactique et de pédagogie liés aux apprentissages à l'école maternelle (le cycle 1). La formation disciplinaire doit être orientée vers les situations d'enseignement et d'apprentissage. Elle doit avoir pour cœur les apprentissages fondamentaux, - parler, lire, écrire, rédiger, compter, calculer, résoudre des problèmes mathématiques -. Elle doit aussi préparer le stagiaire à la prise en charge des enseignements de toutes les disciplines et permettre l'appropriation d'une dominante, parmi les trois champs suivants : les langues vivantes, les arts, l'éducation physique et sportive.

#### **Les enseignements fondamentaux**

Les parcours obligatoires de formation des professeurs stagiaires mettront en évidence, dans le cadre d'un horaire renforcé, les dispositions retenues visant à développer l'expression orale des élèves, l'enseignement de la langue écrite et de la lecture. De manière complémentaire, les acquisitions de la langue, à l'oral et à l'écrit, se construisent à travers l'ensemble des activités scolaires et s'exercent dans tous les domaines disciplinaires : les mathématiques, les sciences et la technologie, l'histoire-géographie, l'éducation civique, les arts plastiques, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive. Dans le domaine des mathématiques, le

stagiaire devra être capable d'amener les élèves à savoir compter, calculer, résoudre des problèmes, à acquérir les concepts et maîtriser les processus de base figurant dans les programmes scolaires en vigueur. On veillera également à l'application des connaissances mathématiques dans les sciences, la géographie, l'EPS, par exemple.

#### **Les compléments de polyvalence**

Parallèlement aux enseignements fondamentaux dont l'un possède une forte dimension transversale (la maîtrise de la langue), l'ensemble des autres disciplines sera abordé d'une part, sous l'angle des compléments disciplinaires nécessaires (notamment pour les disciplines non choisies par le stagiaire parmi les options du concours) et sera centrée, d'autre part, sur les activités de la classe : dans le domaine des sciences par exemple, l'enseignant s'appuie sur une démarche expérimentale d'investigation débouchant sur la construction de savoir-faire et de connaissances ("La main à la pâte", plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école, nouveaux programmes), sur les productions écrites et orales des élèves, sur des supports variés pour atteindre les objectifs fixés.

#### **L'acquisition obligatoire d'une "dominante"**

Les IUFM ont pour mission de mettre en place "des dominantes de formation" à l'attention de tous les professeurs des écoles stagiaires dans les domaines suivants : langues vivantes, arts, éducation physique et sportive. Destinées à permettre aux futurs enseignants d'acquérir une formation approfondie (au plan disciplinaire, didactique et pédagogique) dans l'un de ces domaines, ces actions de formation seront intégrées au plan de formation de l'établissement. Dès la première année d'exercice, les professeurs des écoles, titulaires de cette compétence particulière mettront au service d'une "polyvalence d'équipe". Ceci ne doit en aucune façon remettre en question la nécessaire polyvalence du maître.

Introduite à titre expérimental dans la majorité des établissements dès l'année universitaire

2001-2002, cette mesure a permis aux équipes de formateurs d'amorcer une réflexion approfondie sur la philosophie et les principes d'une telle orientation et de réfléchir de manière collégiale aux conditions pédagogiques et pratiques de sa mise en œuvre.

Il revient désormais à chaque IUFM de définir des parcours de formation conduisant à évaluer la "formation à dominante", en s'appuyant sur les orientations suivantes :

- une inscription du dispositif dans un continuum, entre l'amont (expérience acquise avant l'entrée à l'IUFM) et l'aval. Les professeurs des écoles doivent pouvoir poursuivre leur formation dans le domaine de la dominante choisie (ou dans une autre) dans le cadre de la formation continue ;
- "un positionnement" du professeur stagiaire, en début de formation ;
- l'élaboration d'itinéraires individualisés (en partie) ;
- l'approfondissement disciplinaire, didactique et pédagogique ;
- l'articulation des actions spécifiques avec les stages, le mémoire professionnel ;

- la définition des éléments de d'évaluation.

### **Le cadrage horaire de la formation des professeurs des écoles**

L'horaire annuel total de la formation est d'environ 900 heures, dont la part encadrée ne doit pas dépasser 450 heures.

Près d'un quart de la formation des futurs professeurs des écoles est consacré à l'enseignement de l'apprentissage du français .

L'année commence le 1er septembre, se termine le 30 juin et comporte 36 semaines d'activité de formation.

La formation se poursuit au mois de juin, après l'évaluation en vue de la validation. Cette période est adaptée à la mise en œuvre de certains éléments de la formation.

Douze semaines (9 + 2 + 1) sont consacrées aux différents stages.

**Une semaine, laissée totalement libre de toutes activités de formation à l'IUFM, est réservée à la confection du mémoire professionnel.**

Chaque semaine, deux demi-journées sont réservées au travail personnel (avec éventuellement des outils et des ressources d'auto-formation, sur site ou à distance).

### **La valeur moyenne recommandée des enseignements se décline de la manière suivante :**

- Enseigner la langue française à l'école primaire : didactique et pédagogie de l'expression orale, de la langue écrite, enseignement de la langue à travers toutes les disciplines de l'école	Environ 100 h (dont au moins 20 h d'analyses de pratiques professionnelles)
- Enseigner les mathématiques à l'école primaire	Environ 50 h (dont au moins 10 h d'analyses de pratiques professionnelles)
- Aborder les autres disciplines de l'école primaire (notamment les disciplines non choisies au concours) dans le cadre d'une formation à la polyvalence et en s'appuyant sur les 3 cycles de l'école primaire	100 h
- Acquérir obligatoirement une dominante de formation : à travers les stages , le mémoire professionnel, des compléments de formation (disciplinaire, didactique, pédagogique...) <i>Cet horaire ne concerne que les compléments de formation.</i>	50 h

- Analyser les pratiques professionnelles, préparer et exploiter, les stages, présenter la méthodologie du mémoire professionnel <i>À cet horaire s'ajoutent les 30 h minimum indiquées ci-dessus</i>	75 h (+ 30 h minimum indiquées ci-dessus)
- Connaître l'école et ses valeurs (éléments de philosophie ; la déontologie du métier et du service public ; philosophie de la laïcité ; l'histoire du fait religieux ; la responsabilité morale, civile et pénale de l'enseignant)	30 h
- Apprendre à maîtriser "les outils" de l'enseignant (le corps, la voix et les outils technologiques)	15 h
- Apprendre à connaître des réalités scolaires particulières (l'école maternelle, la prise en charge de la diversité intégrant les questions de l'adaptation et de l'intégration scolaire et la situation des enfants intellectuellement précoces, l'enseignement en réseau d'éducation prioritaire)	30 h

Ces quatre derniers éléments de la formation feront l'objet, pour partie, d'une formation commune avec les professeurs stagiaires du second degré (voir plus bas)

L'éducation civique constituera un élément de formation dans chaque discipline. On s'inspirera ici des indications fournies dans le nouveau programme des écoles.

### **E - Éléments spécifiques à la formation des professeurs des collèges et lycées**

#### **Les disciplines**

Si les savoirs sont au cœur de l'exercice de la profession enseignante, l'enseignant n'en est pas moins un praticien.

Dans cette optique, la discipline doit être la matrice d'une professionnalité globale ; toutefois, la formation doit, par complémentarité, intégrer également les approches pluri disciplinaires et transversales indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.

C'est en effet en s'appuyant, principalement sur la discipline de référence du stagiaire, et sur les démarches pluridisciplinaires et transversales, que l'on travaillera à bâtir pour l'avenir ses compétences professionnelles.

Le stagiaire devra notamment se montrer capable de :

- maîtriser les savoirs de référence des programmes scolaires ;
  - savoir adapter sa formation disciplinaire à l'évolution des connaissances en tirant les conséquences des acquis de la recherche ;
  - prendre en compte la nécessaire dimension langagière de tout apprentissage quelle que soit la discipline enseignée ;
  - prolonger son approche disciplinaire par des notions d'épistémologie et d'histoire de la discipline ;
  - établir des liens avec les disciplines connexes ;
  - conduire une réflexion critique sur la transposition d'objectifs de connaissance en contenus d'enseignement ;
  - intégrer l'utilisation des TICE à sa pratique pédagogique ;
  - tirer profit de la bivalence des PLP dans la construction des savoirs des élèves.
- D'une manière générale, la définition des contenus de formation doit nécessairement combiner l'approche disciplinaire, éducative et citoyenne des enseignements. Dans le même ordre d'idée, le futur enseignant devra être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre, quelle que soit sa discipline et le niveau d'enseignement, des situations d'apprentissage au cours desquelles, l'élève sera amené à lire, à produire un écrit ou à effectuer une intervention orale.

### Le collège et les dispositifs d'orientation

La spécificité du collège doit être un temps fort de la formation des professeurs des lycées et collèges de l'enseignement général.

Le collège constitue en effet, non seulement le lieu où sont majoritairement affectés les sortants d'IUFM, mais également un lieu de construction de l'identité de l'élève, un niveau central de la perception de la continuité éducative (liaison CM2/6ème) et des dispositifs d'orientation.

Les pratiques d'orientation structurent la scolarité et le devenir des élèves ; à ce titre, elles concernent tous les enseignants.

Dans la formation, il est indispensable que les questions d'orientation soient abordées par les stagiaires à travers une connaissance aussi bien des voies générales, technologiques et professionnelles afin qu'ils soient en mesure de porter auprès de leurs futurs élèves une image également valorisée de celles-ci (un stage en entreprise ou en lycée professionnel pour les stagiaires des disciplines d'enseignement général peut utilement trouver sa place dans cette approche).

Par ailleurs, la fonction de professeur principal doit être systématiquement appréhendée, ainsi que le rôle des partenaires concernés, les parents et le monde économique et social.

Cette formation s'appuie sur des équipes pluricatégorielles intégrant des conseillers d'orientation-psychologues, des chefs d'établissement, des professeurs principaux et des conseillers principaux d'éducation.

### Les certifications supplémentaires

La formation d'un enseignant spécialiste des apprentissages et ouvert sur le monde n'exclut pas, en fonction des cursus antérieurs, des expériences et pratiques personnelles ou des aptitudes particulières d'offrir aux stagiaires des parcours différenciés de formation, en dehors de la discipline de recrutement, intégrant enseignements, stages et mémoire professionnel, notamment dans les secteurs disciplinaires suivants :  
Le français langue seconde.

Les arts (hors arts plastiques, éducation musicale et arts appliqués).

L'enseignement en langue étrangère des disciplines non linguistiques.

L'objectif de ce dispositif est de permettre la constitution d'un vivier de compétences dans les établissements confrontés à des besoins spécifiques (sections européennes, accueil des primo-arrivants, classes à projet artistiques et culturels).

Organisés pour des stagiaires volontaires et disposant des prérequis universitaires nécessaires, ces parcours pourraient déboucher sur une certification supplémentaire qui reste à définir.

Dans un premier temps, cette opération fera l'objet d'une expérimentation prenant appui sur des dispositifs déjà mis en œuvre dans certains IUFM et utilisera les ressources existantes dans l'environnement universitaire et scolaire de l'IUFM.

### Le cadrage de la deuxième année des PLC, PLP, CPE, certifiés documentation et agrégés

Pour répondre aux impératifs d'une formation intégrée évitant la juxtaposition des modules, laissant du temps disponible aux stagiaires pour le travail personnel (recherche documentation, mémoire professionnel), prenant en compte les parcours antérieurs des stagiaires et permettant de leur offrir des temps de formation commune autour d'objets de travail pertinents, les parcours-type de formation sont évolutifs.

L'année commence le 1er septembre, se termine le 30 juin et comporte 36 semaines d'activité de formation.

La formation se poursuit au mois de juin, après l'évaluation en vue de la validation. Cette période est adaptée à la mise en œuvre de certains éléments de la formation.

1) Le stage en responsabilité (élément central de la formation des stagiaires) correspond à un volume horaire maximum de :

- 216 h sur l'année pour les stagiaires du second degré des disciplines de l'enseignement général ;
- 432 h pour les certifiés de documentation et les conseillers principaux d'éducation (stage en responsabilité de 12 h par semaine) ;

- 360 h pour les stagiaires certifiés en éducation physique et sportive (stage en responsabilité de 10 h par semaine incluant les activités sportives) ;
- 288 h pour les stagiaires de l'enseignement technologique et professionnel.

Ce volume horaire maximum comprend le stage en responsabilité et le stage en entreprise ; il tient compte de manière modulable des spécificités enseignement général (bivalence), enseignement professionnel et enseignement technologique (stage en responsabilité de 4 h minimum par semaine et stage en entreprise de 8 semaines maximum)

2) L'ensemble des autres activités de formation constitue le second bloc horaire dont le volume annuel maximum est défini par référence aux maxima fixés ci-dessus pour les stages en responsabilité et comprend selon les catégories concernées :

- le stage de pratique accompagnée (2 semaines en moyenne) ;

- le stage en entreprise (à l'exception des stagiaires de l'enseignement technologique et professionnel pour lesquels le temps consacré à cette modalité de formation est inclus dans le premier bloc horaire) ;

- les autres stages (stages en école, en lycée professionnel, technologique, SEGPA, stages dans des secteurs hors éducation nationale, stages à l'étranger...);

- les activités de formation (disciplinaires, générales, préparations et exploitations des stages, analyses de pratiques, aide méthodologique à la conception du mémoire professionnel) ;

Pour les stagiaires du second degré qui bénéficient d'un volume maximum de formation de 216 h, celui-ci se décompose de la manière suivante :

- 2/3 du temps de formation (150 h environ) consacré aux approfondissements disciplinaires, à l'histoire et l'épistémologie de la discipline, à la didactique et la pédagogie de la discipline, à la dimension éducative du métier, à la formation du fonctionnaire et à la formation aux contextes d'exercice, à la méthodologie

du mémoire professionnel, au stage de pratique accompagnée, aux autres stages, à la préparation et à l'exploitation des stages.

- 1/3 (70 h minimum) consacré à des "passages obligés" spécifiques tels :

- l'analyse des pratiques professionnelles ;

- la déontologie du métier et du service public ; la philosophie de la laïcité ; l'histoire du fait religieux ;

- la maîtrise des outils de l'enseignement (corps, voix et outils technologiques) ;

- l'adaptation et l'intégration scolaire.

Ces derniers éléments de formation seront proposés aux stagiaires :

- en partie sous la forme d'une formation commune à tous les stagiaires de 1er et 2nd degré ;

- en partie sous la forme d'une formation spécifique mise en rapport avec la discipline.

3) Le troisième bloc horaire correspond au temps laissé disponible au stagiaire pour le travail personnel et doit inclure la rédaction du mémoire professionnel (une semaine laissée totalement libre de toutes activités de formation à l'IUFM est réservée à la confection du mémoire professionnel), la réalisation de productions écrites, les recherches documentaires ainsi que la possibilité de suivre des enseignements optionnels qu'il aura choisis en fonction de son projet de formation, des enseignements universitaires proposés par l'université dans le cadre de la convention de rattachement, des participations à des actions de formation continue inscrites dans le PAF.

## F - La validation de la formation

La deuxième année, qui constitue une année de formation professionnelle doit permettre à l'institution de vérifier pour chaque stagiaire l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier pour lequel il a reçu une formation initiale.

Le dispositif de validation de la formation, préalable à la titularisation, doit nécessairement combiner deux perspectives, celle des instituts universitaires de formation des maîtres dont la

responsabilité est de mettre en place une évaluation des stagiaires en formation ; celle des représentants du ministère employeur qui doivent disposer des informations suffisantes pour procéder à la titularisation. Les deux instances concernées apporteront un soin particulier à la mise en place de cette procédure en deux volets (concertation, calendrier...) afin que soit réservé le maximum de temps et de moyens à la formation même des stagiaires.

Le travail du stagiaire est évalué tout au long de l'année selon une logique formative. Cette modalité est complétée par un bilan terminal de la formation portant sur :

- le stage en responsabilité ;
- le mémoire professionnel ;
- les enseignements.

**1) La validation du stage en responsabilité** est prononcée par un jury désigné par l'IUFM à partir du résultat des différentes visites d'évaluation effectuées par les formateurs. En cas de difficulté avérée, l'IUFM pourra organiser une évaluation formelle (visite complémentaire) conduite par des formateurs différents de ceux qui ont suivi le stagiaire et la participation d'un membre des corps d'inspection.

**2) le mémoire professionnel**, qui s'impose à l'ensemble des stagiaires de l'IUFM, fait l'objet d'une présentation orale individuelle devant un jury désigné par l'IUFM au sein duquel siège le directeur du mémoire. La soutenance est publique.

**3) Les aptitudes et l'acquisition des connaissances (les enseignements)** sont appréciées par un jury désigné par l'IUFM.

La composition des trois jurys, qui relève de la compétence de l'IUFM, doit assurer la séparation entre les trois modalités d'évaluation et la pluralité des avis (nombre suffisant et diversité des membres des jurys).

En effet, il est souhaitable que les IUFM organisent les évaluations en recourant aux compétences les plus variées (formateurs de l'IUFM de tous statuts, universitaires, membres des corps d'inspection, enseignants en service partagé en double affectation, maître-formateur, conseiller pédagogique, etc.).

Les modalités précises d'évaluation de la formation pourront être très variées ; elles seront définies par le conseil d'administration qui pourra choisir entre plusieurs formules telles que : la réalisation d'un projet pédagogique, d'un projet partenarial, des éléments de contrôle en cours de formation, un entretien élargi au moment ou à l'issue de la soutenance du mémoire professionnel, etc. Cette dernière modalité pourra notamment s'appliquer aux stagiaires qui assurent un service tout au long de l'année.

Il est rappelé que, dans le cas de la formation au professorat des écoles, les professeurs des écoles stagiaires qui ne seront pas titulaires du CLES niveau 2 ou du DCL niveau 3 ou d'un équivalent, ou qui n'auraient pas choisi l'épreuve de langues vivantes au concours, (ou y aura obtenu une note inférieure à 10) suivront un enseignement de langues en deuxième année, enseignement qui donnera lieu à une épreuve de niveau de langue équivalent à celui du CLES niveau 2.

Cette épreuve sera proposée par l'IUFM pour une période transitoire dans l'attente de la généralisation du CLES niveau 2.

L'étudiant ou le stagiaire doit obtenir la moyenne quel que soit le type d'épreuve qu'il passe.

Au moment de la validation, les travaux produits par le stagiaire attesteront de l'utilisation ou de l'intégration dans sa démarche auprès des élèves ou en formation, des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).

À l'issue des trois évaluations, une commission de validation dont la composition est arrêté par le directeur d'IUFM prépare sur la base des rapports des trois jurys, un rapport individuel sur chaque professeur stagiaire, précisant si la scolarité a été jugée satisfaisante ou non et, dans ce cas, s'il propose ou non une prolongation de la scolarité.

Conformément à la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, modifiée, les modalités d'évaluation doivent être arrêtées

dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Enfin, en application de l'article 1 de l'arrêté du 2 juillet 1991, l'ensemble du dispositif de validation, arrêté dans les IUFM et répondant aux spécificités propres de chaque établissement, doit être conçu comme un élément non détachable du plan de formation ; à ce titre, il est intégré aux procédures d'expertise et d'agrément du plan de formation prévues dans le cadre de la politique contractuelle. La commission nationale d'évaluation des plans de formation sera particulièrement attentive au dispositif retenu et veillera à ce que deux écueils soient évités : l'absence totale d'évaluation en dehors du mémoire et du stage en responsabilité, et la lourdeur ou le morcellement de l'évaluation.

### **La titularisation**

Afin de respecter les contraintes de gestion, les IUFM doivent transmettre les dossiers des stagiaires aux recteurs, à une date à déterminer d'un commun accord.

C'est notamment à partir de ces dossiers que les jurys académiques établiront la liste des professeurs stagiaires qu'ils estiment aptes à la titularisation, conformément aux textes réglementaires suivants :

- arrêté du 2 octobre 1991 modifié, relatif aux conditions de délivrance du diplôme

professionnel de professeurs des écoles ;  
- arrêté du 18 juillet 1991 modifié, relatif à l'examen de qualification professionnelle et au certificat d'aptitude au CAPES, CAPET et CAPEPS ;

- arrêté du 3 décembre 1992 modifié, relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation ;

- arrêté du 12 mai 1999 modifié, relatif au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, l'évaluation de l'année de stage effectuée par les professeurs agrégés de l'enseignement du second degré relève de la compétence de l'inspection générale, qui propose au recteur de l'académie, au vu d'une inspection dans la classe du stagiaire, la titularisation.

Ces modalités particulières de titularisation, différentes des autres corps (jurys académiques, EQP, DPPE, certificat d'aptitude...) ne conduisent pas à exempter l'agrégé stagiaire des modalités d'évaluation de la formation, qui, elle, relève de la seule compétence de l'IUFM.

Dans le cadre d'une formation d'adulte "contractualisée", il appartient donc à l'IUFM de s'assurer que l'engagement du fonctionnaire stagiaire à suivre la formation proposée et à s'impliquer dans toutes les composantes de son parcours "négocié" recouvrent pour tout le monde la totalité des clauses du contrat.

# A

## nnexe

### ÉLÉMENTS D'AIDE À LA RÉALISATION DU CAHIER DES CHARGES

#### Rappel des mots clés

Pour construire une formation d'adultes à caractère universitaire fondée sur l'alternance, les points forts du cahier des charges rappelés ci-après doivent guider les évolutions des plans de formation :

- stratégies convergentes des responsables académiques ;
- établissements scolaires lieux de formation ;
- collaborations entre les équipes de formateurs ;
- prise en compte de la diversité des stagiaires ;
- diversification des dispositifs de formation ;
- intégration et cohérence des enseignements proposés ;
- circonscrire les "passages obligés" et ouvrir des perspectives de formation continuée ;
- décloisonnement des disciplines ;
- obligation de faire des choix pour former à l'essentiel.

#### Des plans de formation renouvelés

La formation doit répondre aux besoins de l'institution et des stagiaires.

L'importance de la place dans le temps et la nécessité d'une diversification des catégories de formateurs intervenants (réalité du travail en équipe) obligent l'IUFM à construire un parcours de formation affichant délibérément le positionnement du stagiaire au centre du dispositif de formation.

Ce plan, décliné sur l'année, du 1er septembre au 30 juin, inclut de manière intégrée les périodes de stages, de formations obligatoires et optionnelles, de travail personnel du stagiaire, (la superposition des parcours par filières permettant de repérer les moments consacrés aux formations communes), identifie clairement les passages obligés (enseignements), les modalités mises en place (ateliers, petits groupes, cours magistraux...) ainsi que le ou les formateurs responsables.

Autour du triptyque retenu (stages, enseignements, travail personnel) la présentation des maquettes de formation devra intégrer ces éléments d'organisation spatiotemporelle, d'équipes pluricatégories et de diversification des dispositifs.

Les plans de formation ainsi conçus rendent immédiatement lisibles et compréhensibles à partir du calendrier du stagiaire, les articulations proposées en terme de modalités et d'acteurs :

Les acteurs	Le calendrier du stagiaire	Les modalités
Formateurs IUFM Enseignants en double affectation Maîtres formateurs Conseillers pédagogiques Les enseignants chercheurs Intervenants extérieurs Enseignants en services partagés	La semaine d'accueil Le repérage des acquis La définition du parcours Le travail personnel 1er période (conseils) 2ème période (évaluation) Bilans intermédiaires Les stages Préparation des stages Exploitation des stages Utilisation du mois de juin Les enseignements obligatoires Les options facultatives Les convergences inter catégorielles La validation Bilan final de formation	Cours magistraux séminaire Formation à distance Travail autonome Ateliers d'analyse de pratiques Visites conseils tutorat Tutorat électronique Entretien personnalisé Séances d'informations

### Des outils à élaborer

La mise en œuvre d'une formation d'adultes doit s'appuyer sur la conception d'outils facilitant le suivi du parcours de formation, tels :

- le livret d'accueil du stagiaire présentant l'IUFM et la formation dispensée ;
- le contrat ou projet de formation élaboré avec le stagiaire pour fixer en commun les objectifs de départ ;
- le carnet de bord pour assurer le suivi et faciliter le lien entre les différents formateurs ;
- le bilan de formation listant les compétences acquises, les contenus abordés en formation initiale et ouvrant sur des développements ultérieurs.

### Une stratégie académique unitaire

La mobilisation de tous les acteurs nécessite de mettre en cohérence l'ensemble des partenariats déjà formalisés, conventions avec les universités de rattachement, contrats d'objectifs avec les recteurs, conventions avec les EPLE (accueil des stagiaires, conseillers pédagogiques...), chartes départementales avec les IA-DSDEN et les conventions ou accords bilatéraux passés dans différents secteurs (formation à distance/CNED, enseignements artistiques/DRAC, formations à l'astronomie/Observatoire de Paris, relations internationales etc.).

Un document de synthèse, récapitulation coordonnée de toutes les interactions indispensables à l'efficacité de la formation, permettrait d'inscrire celle-ci dans une logique de complémentarités académiques.

Il revient au recteur de s'assurer notamment que les conditions de déroulement des stages répondent du mieux possible aux exigences d'une formation de qualité ; ainsi convient-il de rappeler le rôle primordial du recteur d'académie et de ses équipes (corps d'inspection, chefs d'établissements) dans la mise en œuvre efficace et réussie d'une formation initiale des enseignants.

### Calendrier

Les éléments du cahier des charges s'appuyant sur des principes déjà connus et le fait que beaucoup d'IUFM impulsent de manière dynamique des stratégies de formation en phase avec les orientations ministérielles sans attendre la publication de textes officiels, créent les conditions favorables

pour une application rapide des mesures visant à améliorer la formation des maîtres.

De plus, la dimension universitaire qui caractérise la formation en IUFM, l'imprégnation d'un esprit de recherche garantissant le haut niveau de compétence, l'aptitude réactive des formateurs et la capacité d'adaptation et d'anticipation des équipes de direction, ne peuvent que faciliter la mise en place de cette rénovation.

L'exemple récent de la mise en œuvre anticipée des "dominantes de formation" pour les professeurs des écoles démontre de manière positive l'ambition qu'ont les IUFM de faire évoluer la formation des maîtres. Il appartient désormais de créer en interne les conditions d'un large débat avec l'ensemble des équipes de formateurs autour du présent texte.

Celui-ci sera également porté à la connaissance des stagiaires pour permettre des échanges entre formateurs et formés sur les objectifs de la formation et les conditions de sa réussite.

Les modifications apportées aux plans de formations ainsi que celles programmées au cours de l'année universitaire 2002-2003 seront envoyées à la direction de l'enseignement supérieur pour le **30 juin 2002**.

Le comité de suivi de la rénovation de la formation initiale et continue des maîtres organisera au cours de l'année universitaire 2002-2003 des séances de travail sur la mise en place du nouveau dispositif afin que les évolutions proposées puissent faire l'objet d'explications, d'échanges avec tous les partenaires concernés, voire aboutir à de nouvelles propositions, afin que le processus amorcé par le présent texte conserve toute sa conception dynamique.

### Lexique : sigles utilisés

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

CNE : Comité national d'évaluation

IA-DSDEN : Inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale

TICE : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CAPEPS : Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique et sportive

CAPET : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

CPE : Conseiller principal d'éducation

RASED : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

PFE : Périodes de formation en entreprise

PPCP : Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel

TPE : Travaux personnels encadrés

CM2 : Cours moyen deuxième année

CE2 : Cours élémentaire deuxième année

DPD : Direction de la programmation et du développement (ministère de l'éducation nationale)

CIO : Centre d'information et d'orientation

PE : Professeurs des écoles

PLC2 : Professeurs des lycées et collèges deuxième année (professeurs stagiaires du second degré en formation à l'IUFM)

PLP : Professeur de lycée professionnel

EPS : Éducation physique et sportive

EPL : Établissement public local d'enseignement

EQP : Examen de qualification professionnelle

DPPE : Diplôme professionnel de professeurs des écoles

CNED : Centre national d'enseignement à distance

DRAC : Direction régionale de l'action culturelle (ministère de la culture)

ECJS : Éducation civique, juridique et sociale

B2i : Brevet informatique et internet

CLES : Certificat de compétences en langue de l'Enseignement supérieur